

LE NOUVEAU « SNU » : QUELQUES QUESTIONS SUR LES MODALITÉS

PHASE OBLIGATOIRE : 1 MOIS ENTRE 15 ET 18 ANS, EN 2 PÉRIODES

Obligation, en dehors du cadre scolaire = a priori seulement les personnes ayant la nationalité française.

- Que devront / pourront faire les jeunes mineurs étrangers n'ayant pas encore acquis la nationalité française ?
- Que devront / pourront faire, les jeunes qui auront acquis la nationalité française entre 18 et 25 ans ?

Si cette phase obligatoire est conçue pour être intéressante et positive pour la cohésion sociale et la construction de citoyens responsables, elle doit à l'évidence être ouverte aux jeunes qui, mineurs, ne sont pas encore français. Il est bien là question d'intégration et du sentiment « d'appartenance à la Nation ».

1 : « temps de cohésion » de 15 jours en internat, pendant les vacances scolaires

Modules : « développement personnel », « résilience », « droits et devoirs dans la République », « esprit de défense »

Quelles modalités pour atteindre l'objectif de « mixité sociale » ? Contraintes de mobilité et de calendrier ?

Quelle prise en charge des jeunes « appelés » ? Déplacements, « uniforme », équipement. ?

Hébergement : internats scolaires, logements étudiants, centres de vacances...
Simple prestation hébergement / repas ou possibilité de s'impliquer dans la pédagogie, le déroulement de la session SNU ?

Sur contrainte ou volontariat ?
Encadrement : jeunes volontaires, jeunes en service civique, réservistes... Les associations seront-elles concernées ?

Contenu et intervenants sur les différents modules Les associations seront-elles associées à la définition et la mise en œuvre des contenus et méthodes pédagogiques ?

Comment vont être définis les contenus et méthodes pédagogiques ?
Comment vont être choisis les intervenants ? Quelles conditions ? Marché public / mise en concurrence ?

2 : « projet collectif » - 15 jours « par fractions de 80 000 jeunes à la fois »

Quelle définition du « projet collectif » ?

Projet conçu par les jeunes
« Catalogue » de projets validés pour le SNU
Validation d'un engagement de 15 jours ?

Quelle position des associations ?

Proposer des activités dans ce cadre, pour des groupes de jeunes mineurs « SNU » ?
Défendre l'idée que cette période soit validée pour les jeunes qui participent à une action collective de 15 jours, organisée par l'association (non réservé au « SNU ») ?

Quelle prise en charge des jeunes « appelés » ? Déplacements, équipement. ?

Conditions financières pour les structures ? Frais d'organisation, d'encadrement (collectif de mineurs)

SECONDE PHASE : « ENGAGEMENT VOLONTAIRE AU SERVICE DU PAYS », 3 À 6 MOIS, AVANT 25 ANS

DANS LES ARMÉES OU (MAJORITAIREMENT) DANS LE CIVIL

L'idée de cette seconde phase « volontaire » de 3 à 6 mois pose un réel problème dans son positionnement !
Aujourd'hui, de multiples possibilités de s'engager sont ouvertes, avec chacune leurs propres modalités (durée, fréquence, missions...), leur statut (bénévole ou volontaire / indemnisation, couverture sociale, retraite...)

Quelle sera la place de ce nouveau dispositif par rapport aux différentes formes d'engagements actuels, qui s'entendent dans la durée, plus de 3 ou 6 mois, tout au long de la vie, et sont souvent ouvertes aux étrangers ?

Si cette période « SNU » offre des avantages spécifiques (Code, BAFA...), quel impact cela aura-t-il sur les différentes formes d'engagements actuels ? En réduire de fait la durée (dès que le temps permettant d'obtenir les avantages « SNU » sera accompli, rupture du contrat ; adaptation du service civique pour développer des périodes de 3 à 6 mois...) ? Mettre en avant des avantages matériels plus que le sens de l'engagement...

Pourquoi vouloir donner un statut spécial à une période de VOLONTARIAT dans des formes existantes ?

Cette période volontaire dans le cadre « SNU » semble-t-elle à des associations une opportunité pour instaurer de nouvelles formes d'engagement de plus courte durée ? Dans le domaine de l'animation par exemple ?

« CONSULTER LA JEUNESSE » AVANT L'ARBITRAGE DÉFINITIF

Consulter les jeunes (lycéens seulement ?) Quid des orgas jeunes et de jeunesse ?

Consultation numérique Quelle information et accompagnement ?

« Avant une décision définitive » Donner du temps à la consultation !

SOMMAIRE

10/05/2018 – La Croix – « Ce que pourrait être le Service national universel » 2
 09/05/2018 – Le Télégramme – « Service national universel. Les principales préconisations »..... 2
 09/10/2018 – AFP – Daphnée BENOIT – « Service national universel: Macron à l'heure des arbitrages »..... 3
 06/05/2018 – Michel Abhervé « 1 544 cas de désertion en 2017 dans une armée de volontaires. Et pour le service national obligatoire quelle sera la sanction ? » 3

10/05/2018 – LA CROIX – « CE QUE POURRAIT ÊTRE LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL »

Mikael Corre - <https://www.la-croix.com/France/Securite/Ce-pourrait-etre-Service-national-universel-2018-05-10-1200938033>

L'AFP a dévoilé, le 9 mai, le contenu d'un rapport sur le Service national universel (SNU) (...). Les auteurs préconisent un service obligatoire entre 15 et 18 ans d'une durée d'un mois, dont deux semaines en internat.

Où en est le Service National Universel ?

Les contours du Service national universel (SNU) ne sont pas encore arrêtés mais le groupe de travail sur cette version raccourcie du service militaire, présidé par le général Daniel Ménaouine, a rendu fin avril son rapport à Emmanuel Macron. C'est désormais au chef de l'État de trancher. « *De premières décisions seront probablement annoncées dans les prochaines semaines* », a déclaré mardi 8 mai sur RTL la ministre des armées Florence Parly.

Une phase d'expérimentation serait d'ores et déjà programmée en 2019 « *sur une base volontaire* ». Elle concernerait 400 jeunes. Les auteurs du rapport recommandent de consulter les jeunes avant de prendre une décision définitive. « *On ne doit pas dissimuler l'ampleur des oppositions qui, sans doute minoritaires aujourd'hui, pourraient demain concerner les principaux intéressés, c'est-à-dire les jeunes et leurs organisations* », prévient le groupe de travail. Une idée que le président Macron « *a validée* », peut-on lire dans le rapport que l'AFP a pu consulter. Cette consultation des lycéens devrait se faire de manière numérique.

Quelle serait la forme du SNU selon ce rapport ?

Le rapport propose un SNU modulable à travers une organisation en deux phases. La première durerait un mois et serait obligatoire après la classe de troisième (entre 15 et 18 ans). Elle comprendrait « *un temps de cohésion* » de 15 jours en hébergement pendant les vacances scolaires. Elle serait articulée autour de différents modules : « *développement personnel* », « *résilience* », « *droits et devoirs dans la République* », « *esprit de défense* »...

Cette première phase serait suivie par un « *temps d'engagement* » de 15 jours, pas nécessairement en internat et centré autour d'un « *projet collectif* ». Cette séquence obligatoire serait étalée sur l'année par fractions de 80 000 jeunes à la fois.

Une seconde phase d'« *engagement volontaire au service du pays* » d'une durée de trois à six mois, avant 25 ans, pourrait s'effectuer soit dans l'armée, soit dans le civil (pour une majorité), dans des secteurs comme l'environnement et le développement durable, l'aide aux personnes, le tutorat... Cet engagement pourrait, « *selon les cas, donner lieu à une indemnisation* », suggère le rapport, qui vise 500 000 jeunes concernés en 2022.

Qui encadrerait les jeunes ?

Une partie des engagés volontaires de la seconde phase pourrait encadrer les jeunes de la première, qui serait, elle, obligatoire. Le reste de l'encadrement serait assuré par des jeunes en service civique ou encore des élèves des écoles de fonctionnaires, avance le rapport.

Cet encadrement devrait être complété par un contingent d'encadrants expérimentés composés d'« *anciens sous-officiers et officiers, de réservistes, d'agents publics... ou encore de collaborateurs occasionnels détachés dans le cadre d'un mécénat d'entreprise* ». Les armées pourraient être sollicitées pour former au moins une partie des encadrants du SNU, ajoute le document. Sur le plan administratif, le rapport préconise que la mise en œuvre du SNU soit rattachée au ministre de l'éducation nationale.

Quels sont les problèmes anticipés par ce rapport ?

L'hébergement des jeunes pendant la phase obligatoire du SNU est la « *difficulté la plus importante à surmonter* », insistent les rapporteurs, qui suggèrent d'utiliser les internats de l'Éducation nationale, les centres de logement étudiant, les centres de loisirs et de construire des bâtiments « *en dur léger* ». « *Le coût budgétaire total ne devrait pas dépasser quelques milliards d'euros* », estime le groupe de travail qui chiffre à 1,75 milliard d'euros les besoins d'investissement en infrastructure sur sept ans.

« *En 2027, en rythme de croisière, une fois l'ensemble des infrastructures construites, le budget de fonctionnement annuel pour la phase obligatoire d'un mois est évalué à 1,6 milliard d'euros* », souligne-t-il. Le rapport anticipe également des problèmes juridiques : « *L'état actuel du droit constitutionnel semble interdire à l'État d'imposer une obligation de séjour d'un mois à l'ensemble d'une classe d'âge* », met en garde le rapport.

09/05/2018 – LE TÉLÉGRAMME – « SERVICE NATIONAL UNIVERSEL. LES PRINCIPALES PRÉCONISATIONS »

<http://www.letelegramme.fr/france/service-national-universel-les-principales-preconisations-09-05-2018-11953817.php>

(...)

Réviser la Constitution

« *L'état actuel du droit constitutionnel semble interdire à l'État d'imposer une obligation de séjour d'un mois à l'ensemble d'une classe d'âge* », met en garde le rapport. Toutefois, selon le groupe de travail, il n'est pas nécessaire d'attendre l'adoption d'une révision constitutionnelle pour entamer le déploiement du service national « *sur une base volontaire* » : une première phase pilote pourrait ainsi intervenir au deuxième semestre 2019, qui concernerait quelque 400 jeunes.

(...)

Consulter les jeunes

« *On ne doit pas dissimuler l'ampleur des oppositions qui, sans doute minoritaires aujourd'hui, pourraient demain concerner les principaux intéressés, c'est-à-dire les jeunes et leurs organisations* », prévient le groupe de travail, qui suggère de « *consulter la jeunesse* » avant l'arbitrage définitif de l'exécutif. Une idée que le président Macron « *a validée* », peut-on lire dans le rapport.

Cette consultation des lycéens, sous forme numérique, pourrait porter sur la durée globale du SNU et celle de sa phase obligatoire, sur son contenu ou encore sur ses objectifs, suggèrent les auteurs.

09/10/2018 – AFP – DAPHNÉE BENOIT – « SERVICE NATIONAL UNIVERSEL: MACRON À L'HEURE DES ARBITRAGES »

<https://www.nouvelobs.com/politique/20180509.AFP0319/service-national-universel-macron-a-l-heure-des-arbitrages.html>

<https://information.tv5monde.com/info/service-national-universel-macron-l-heure-des-arbitrages-236260>

<http://www.france24.com/fr/20180509-service-national-universel-macron-a-l-heure-arbitrages>

Le rapport du groupe de travail sur le service national universel (SNU) présidé par le général Daniel Ménaouine, dont l'AFP s'est procuré copie, a bel et bien été rendu fin avril à la présidence, ultime arbitre de la forme que prendra cette promesse de campagne du chef de l'Etat.

"De premières décisions seront probablement annoncées dans les prochaines semaines", a prudemment déclaré mardi sur RTL la ministre des Armées, Florence Parly, sans plus de détails.

Ce rapport, dont Les Echos ont déjà publié les grandes lignes, préconise la mise en place d'un tronçon obligatoire d'un mois pour les jeunes de 15 à 18 ans, dont deux semaines en internat, pour renforcer la mixité sociale et la cohésion républicaine -- suivi d'une phase d'engagement citoyen de "trois à six mois, avant 25 ans".

Une fois en vitesse de croisière, le SNU coûterait 1,6 milliard d'euros, un montant "raisonnable", estiment les auteurs, qui pointent toutefois plusieurs difficultés à surmonter: encadrement, nécessaire révision de la Constitution, mais aussi hébergement. Les internats scolaires risquent de ne pas suffire, il faudra donc investir quelque 1,75 milliard d'euros dans de nouvelles infrastructures, juge le rapport, qui exclut le recours aux casernes militaires.

Les auteurs suggèrent ainsi de se donner du temps pour mettre en place le dispositif, qui débiterait mi-2019 par une phase pilote, avant d'être progressivement étendu à 700.000 jeunes d'ici 2026.

Surtout, ils recommandent d'organiser au préalable une consultation de la jeunesse, afin de déminer les risques d'opposition à ce projet "s'il était mal compris ou mal conçu". Un avis prudent, à l'heure où les lycéens doivent déjà digérer de nouvelles modalités d'accès à l'université et une réforme du bac récemment annoncée.

- questions juridiques - Le dossier du SNU est hautement sensible.

A l'origine, le candidat Macron avait promis en mars 2017 de rétablir un "service militaire universel", obligatoire et d'une durée d'un mois. En février, le chef de l'Etat s'est finalement prononcé en faveur d'un service "obligatoire" d'une durée totale de "trois à six mois", en le recentrant sur un engagement plus civique que militaire, alors que les armées, déjà très mobilisés sur le front des opérations, redoutaient d'être fortement mises à contribution.

Mais l'instauration d'un tel dispositif continue de susciter méfiance et perplexité en raison de son coût potentiel, du casse-tête posé par l'accueil de centaines de milliers de jeunes par an ou encore des problèmes juridiques qu'il pourrait soulever.

Trois sénateurs membres de la commission des Affaires étrangères et de la Défense ont souligné mi-avril "les nombreuses difficultés matérielles, financières et juridiques" que laisse entrevoir ce projet.

Avant eux, plusieurs rapports avaient déjà mis en exergue les problèmes posés par l'instauration d'un SNU obligatoire.

Un rapport parlementaire publié en février suggérait lui un "parcours de citoyenneté" renforcé, échelonné tout au long de la scolarité.

Dans un rapport remis fin janvier au ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer, le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), qui réunit les acteurs majeurs des politiques jeunesse, préconisait que ce service ne soit pas obligatoire afin notamment d'éviter "une rupture" dans le parcours scolaire, professionnel ou dans la vie personnelle des jeunes.

Un rapport rédigé par cinq inspections générales, remis en novembre à Matignon et dont l'AFP s'est procuré copie, évoquait de son côté d'"importantes questions" juridiques soulevées par un SNU dont le volet "internat" pourrait contrevenir à la liberté d'aller et venir, garantie par la convention européenne des droits de l'Homme.

"Le caractère obligatoire du futur dispositif va devenir de plus en plus central dans le débat public en raison des questions concrètes qu'il soulève", prédit la chercheuse Bénédicte Chéron dans une note de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM).

06/05/2018 – MICHEL ABHERVÉ « 1 544 CAS DE DÉSERTION EN 2017 DANS UNE ARMÉE DE VOLONTAIRES. ET POUR LE SERVICE NATIONAL OBLIGATOIRE QUELLE SERA LA SANCTION ? »

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2018/05/06/1-544-cas-de-desertion-en-2017-dans-une-armee-de-volontaires-et-pour-le-service-national-obligatoire-quelle-sera-la-sanction>

Alors que se préparent les modalités d'un service national obligatoire, comme Emmanuel Macron l'a annoncé durant sa campagne présidentielle, des chiffres méritent attention

Bien que le statut militaire soit depuis la suppression d'une conscription qui n'était plus depuis longtemps un lieu de brassage social largement mythifié uniquement sur la base d'un engagement volontaire, il se produit des désertions en nombre significatif puisque 1544 cas ont été enregistrés en 2017 après 1213 en 2016, alors que le code de justice militaire punit la désertion de trois ans de prison, même s'il ne semble pas y avoir de procédures lourdes engagées à l'encontre de ces déserteurs

Quelle sera la punition de ceux qui ne se rendraient pas au service national devenu obligatoire ou le quitteraient avant son terme ?